

**Service instructeur**

**N° CP-2014-9-2-8**

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

**Service consulté**

### **PROJET ALSACE À VÉLO : OPÉRATIONS 2014**

Résumé : Dans le cadre des actions programmées pour 2014 au titre du projet "Alsace à Vélo", il vous est proposé d'accorder deux subventions en faveur de l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin (ADT 67), qui assure le portage technique et financier pour le compte des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. La première subvention de 15 728,90 € maximum, concerne la réalisation de l'application mobile Alsace à Vélo, la seconde subvention de 6 000 € maximum, porte sur l'inauguration de la Véloroute du Vignoble d'Alsace.

#### **I. Le projet Alsace à Vélo : une mise en tourisme au service de l'économie alsacienne**

Les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ainsi que les Communautés d'Agglomération et Urbaine, par une politique volontariste forte ont contribué à doter le territoire alsacien de plus de 2 500 km de réseau cyclable.

L'Alsace est traversée par les grands itinéraires cyclables européens et située au cœur des principaux marchés de clientèle cyclotouriste : Allemagne, Suisse, Belgique, Pays-Bas.

La valorisation de ces infrastructures cyclables au-delà des trajets domicile-travail ou école et des activités de loisirs, passe aujourd'hui par une véritable mise en tourisme effectuée notamment par le projet collectif « Alsace à Vélo ».

Cette valorisation suppose de traiter toute une chaîne touristique depuis l'équipement et les hébergements, l'information et le balisage, mais aussi l'animation pour la conception de produits touristiques et d'événementiels ainsi que l'observation et l'évaluation.

10 partenaires sont fortement investis dans la démarche « Alsace à vélo » conduite depuis 2012 :

- l'Etat (DIRRECTE Alsace)
- la Région Alsace
- les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin
- la Communauté Urbaine de Strasbourg
- la Communauté d'Agglomération de Colmar
- Mulhouse Alsace Agglomération
- le Comité Régional du Tourisme (CRT) et l'Observatoire Régional du Tourisme d'Alsace (ORTA) regroupés dans la nouvelle Agence Régionale d'Attractivité (Agence d'Attractivité de l'Alsace)

- ainsi que les Agences de Développement Touristique du Bas-Rhin (ADT67) et de Haute Alsace (ADT68).

De nombreuses actions ont ainsi pu être conduites et financées telles que :

- la définition d'un logo spécifique et sa déclinaison (financement CRT),
- la mise en place d'un site Internet dédié unique pour l'Alsace (cofinancement CRT ADT67 et ADT68),
- du matériel de communication : carte d'appel unique pour l'Alsace, kakémonos, fiches .pdf téléchargeables, reportage photographique (cofinancement CRT et ADT67 et ADT68),
- la création d'un évènement d'envergure avec un grand impact médiatique (évènement Slow up (cofinancement : communes, communauté de communes de Sélestat, CG67, CG68, ADT67 et ADT68 + participation DIRRECTE-Alsace et Région Alsace)),
- la réalisation d'une enquête de clientèles sur l'EV5 et l'EV15 (financement ORTA) dont vous trouverez la synthèse sur le site Internet de l'ORTA (<http://www.clicalsace.com/offre-frequentation,642.html>).

De plus, la Stratégie Touristique 2012-2014, validée en juin 2012 par les assemblées plénières des Départements et de la Région Alsace, identifie le développement du cyclotourisme comme un des objectifs prioritaires.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie et du projet Alsace à Vélo, deux actions vous sont présentées aujourd'hui aux fins de cofinancement.

Ces actions ont été validées par le Comité de Pilotage du projet Alsace à Vélo, dont fait partie le Conseil Général.

## **II. L'application mobile Alsace à Vélo**

Le dernier volet de la promotion numérique de l'Alsace à Vélo est la mise en place d'une application mobile pour smartphones de types iPhone et Android.

Cet outil permet aux cyclistes de découvrir sur leurs téléphones mobiles, directement sur le terrain, les itinéraires cyclables d'Alsace ainsi que les points d'intérêt à proximité immédiate. Grâce à la géolocalisation, où qu'il se situe sur le territoire du Haut-Rhin ou du Bas-Rhin, le cycliste pourra se repérer sur le parcours, le rejoindre s'il s'en est écarté et préparer ses visites ou étapes.

Le site Internet Alsace à Vélo, en service depuis ce printemps, et l'application mobile sont étroitement liés, tout d'abord par l'homogénéité des contenus proposés sur les deux supports, mais surtout par le fait que les utilisateurs ont la possibilité de préparer un carnet de voyage sur Internet, pour le retrouver et l'exploiter ensuite dans l'application.

Le projet d'application Alsace à Vélo profite du souhait du Conseil Général du Bas-Rhin de développer une application mobile sur le vélo, spécifique au Département du Bas-Rhin. L'Alsace à Vélo bénéficie d'une mutualisation de certains développements, qui constituent le socle commun entre les deux applications.

L'application Alsace à Vélo donnera ainsi au Département du Haut-Rhin une parfaite visibilité de ses itinéraires cyclables et de ses sites à visiter, hébergements, restaurants et services aux cyclistes situés à proximité des voies cyclables.

L'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin (ADT67) porte techniquement et financièrement ce projet pour le compte des deux Départements.

Le montant de la réalisation des applications est 64 756 € HT soit 77 467,30 € TTC.

Cette somme est répartie entre le Conseil Général du Bas-Rhin (pour les développements spécifiques à hauteur de 38 468 €HT) et Alsace à Vélo pour 26 288 € HT, cette partie étant encore répartie entre les Conseil Généraux à raison de 13 144 € HT chacun, comme l'illustre la décomposition jointe en annexe.

La part revenant au Conseil Général du Haut-Rhin s'élève à 15 728,90 € TTC.

La subvention sera versée au vu des justificatifs des dépenses réalisées et, en cas de dépenses inférieures au budget prévisionnel, réduite au prorata des dépenses réelles.

### **III. L'inauguration de la Véloroute du Vignoble d'Alsace**

Trois Eurovéloroutes européennes parcourent l'Alsace et particulièrement le Haut-Rhin, sur les sept qui irriguent la France, ceci constitue un véritable atout pour notre territoire car la médiatisation de ces itinéraires n'est pas que nationale, mais européenne.

Parmi celles-ci, l'EuroVelo 5 (EV 5 : la via Romea Francigena, pèlerinage de la via Francigena de Brindisi à Londres (3 900 km)), traversant l'Alsace, devait emprunter le tracé de l'EV15, le long du Rhin. Toutefois, l'opportunité de posséder une troisième EuroVelo avec une nouvelle identité touristique forte s'est présentée et le dossier de demande de modification du tracé déposé auprès des instances européennes au nom des partenaires de « l'Alsace à vélo », a été accepté, donnant ainsi une nouvelle visibilité cyclotouristique à notre région.

Ainsi est née la Véloroute du Vignoble d'Alsace qui est la plus remarquable des sections alsaciennes de l'EuroVelo 5. Longue de 137 km elle longe les contreforts des Vosges de MARLENHEIM, au nord, à THANN, au sud.

La refonte complète du jalonnement de la Véloroute (ajouts de panneaux des logos européen, du Département et d'Alsace à Vélo...) a été achevée au printemps 2014. Cet investissement consenti par les deux Départements alsaciens s'est élevé à 290 000 € pour 1 650 panneaux posés.

L'inauguration de la Véloroute du Vignoble d'Alsace en présence de nombreux journalistes professionnels, français et allemands, s'est déroulée le même jour que le Slow Up, le 1<sup>er</sup> juin, à la limite interdépartementale matérialisée par la borne milliaire à ORSCHWILLER/SAINT-HIPPOLYTE.

Cette inauguration est portée techniquement et financièrement par l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin (ADT 67).

Le montant total de l'opération s'élève à 11 214,80 € HT, soit 13 457,76 € TTC, décomposé comme suit :

Descriptif	Montant € HT
Structure, sonorisation, groupe électrogène	2 790,00
Service, traiteur	1 605,00
Habillage et signalétique (dont 2 000 € de matériel de communication réutilisable)	2 752,80
10 000 ballons Alsace à Vélo (utilisés par les Départements lors des manifestations (SlowUp, Tour de France...))	1 237,00
Frais de déplacement transport matériel et suivi de projet	2 830,00
Total	11 214,80

Le financement de cette opération revient, à parité, aux deux Départements, maîtres d'ouvrages de l'infrastructure, pour 6 000 € TTC chacun, et à l'ADT67 qui prend à sa charge le reliquat de 1 457,76 € TTC.

La subvention sera versée au vu des justificatifs des dépenses réalisées et, en cas de dépenses inférieures au budget prévisionnel, réduite au prorata des dépenses réelles.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder une subvention maximale de 15 728,90 € en faveur de l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin (ADT 67), qui assure le portage technique et financier, pour le compte des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, de la réalisation d'une application mobile Alsace à Vélo,  
et de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20421, programme F241 du budget départemental ;
- d'accorder une subvention maximale de 6 000 € en faveur de l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin (ADT 67), qui assure le portage technique et financier pour le compte des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, de l'inauguration de la Véloroute du Vignoble d'Alsace,  
et de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

# Application Nobile Alsace à Vélo

Ateliers fonctionnels	Coût	TVA	Répartition	Socle commun		Total CG 67	Total CG 68	Vérification
				AAV	BR			
Socle commun Alsace à vélo Bas-Rhin à vélo	2 976,00 €	19,6%	COM	1 488,00 €	1 488,00 €	2 232,00 €	744,00 €	2 976,00 €
	1 488,00 €	19,6%	AAV	1 488,00 €	0,00 €	744,00 €	744,00 €	1 488,00 €
	4 960,00 €	19,6%	BRAV	0,00 €	4 960,00 €	4 960,00 €	0,00 €	4 960,00 €
Architecture technique	496,00 €	19,6%	COM	248,00 €	248,00 €	372,00 €	124,00 €	496,00 €
<b>Réalisation</b>								
Socle	15 680,00 €	19,6%	COM	7 840,00 €	7 840,00 €	11 760,00 €	3 920,00 €	15 680,00 €
Alsace à vélo	3 520,00 €	19,6%	AAV	3 520,00 €	0,00 €	1 760,00 €	1 760,00 €	3 520,00 €
Bas-Rhin à vélo	16 128,00 €	19,6%	BRAV	0,00 €	16 128,00 €	16 128,00 €	0,00 €	16 128,00 €
Back-office	2 016,00 €	19,6%	COM	1 008,00 €	1 008,00 €	1 512,00 €	504,00 €	2 016,00 €
<b>Stabilisation</b>	5 744,00 €	19,6%	COM	2 872,00 €	2 872,00 €	4 308,00 €	1 436,00 €	5 744,00 €
<b>Déploiement</b>	448,00 €	19,6%	COM	224,00 €	224,00 €	336,00 €	112,00 €	448,00 €
<b>Formation</b>	3 720,00 €	19,6%	COM	1 860,00 €	1 860,00 €	2 790,00 €	930,00 €	3 720,00 €
<b>Gestion de projet</b>	2 800,00 €	19,6%	COM	1 400,00 €	1 400,00 €	2 100,00 €	700,00 €	2 800,00 €
<b>Frais annexes</b>	880,00 €	20,0%	COM	440,00 €	440,00 €	660,00 €	220,00 €	880,00 €
<b>Hébergement appli 1 an</b>	600,00 €	20,0%	AAV	600,00 €	0,00 €	300,00 €	300,00 €	600,00 €
<b>Maintenance évolutive</b>	3 300,00 €	20,0%	AAV	3 300,00 €	0,00 €	1 650,00 €	1 650,00 €	3 300,00 €
<b>Total HT</b>	64 756,00 €			26 288,00 €	38 468,00 €	51 612,00 €	13 144,00 €	64 756,00 €
<b>Total TTC</b>	77 467,30 €			31 457,81 €	46 009,49 €	61 738,39 €	15 728,90 €	77 467,30 €

Légende :

COM : Commun entre les deux applications / AAV : spécifique Alsace à Vélo / BRAV : spécifique Bas-Rhin à vélo

Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU  
10 OCTOBRE 2014

**Fonds départemental de développement touristique (E)  
PROGRAMME 2014**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
FDI03592	<b>AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU BAS-RHIN</b> Mise en place d'une application mobile Alsace à Vélo  Montant du projet : 77 467,30 € Cofinancement : CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN : 61 738,39 €	77 467,30		15 728,90
			Total	15 728,90

Service du Développement Economique, Universitaire et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 10 OCTOBRE 2014

**Action et animation touristique  
PROGRAMME 2014**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
ACT00043	<b>AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU BAS-RHIN</b> Inauguration de la Véloroute du Vignoble d'Alsace  Cofinancement :  CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN : 6 000,00 €	6 000,00
Total		6 000,00